

Journée mondiale de l'audition : l'OMS appelle les gouvernements à agir pour contenir l'augmentation du déficit auditif

Quelque 900 millions de personnes pourraient souffrir d'une perte auditive invalidante d'ici 2050, selon les nouvelles estimations publiées par l'Organisation mondiale de la santé (OMS) à l'occasion de la Journée mondiale de l'audition le 3 mars dernier. Aujourd'hui, 466 millions de personnes dans le monde souffrent d'une perte auditive invalidante.

« À moins que des mesures appropriées ne soient prises, près d'une personne sur dix pourrait avoir une perte auditive invalidante d'ici 2050. Cela affectera considérablement leur vie et entraînera un coût important pour les systèmes de santé. Les gouvernements doivent agir maintenant pour prévenir cette augmentation et s'assurer que les personnes malentendantes puissent accéder aux services et aux technologies dont elles ont besoin » a déclaré le Dr Etienne Krug, Directeur du Département Prise en charge des maladies non transmissibles, handicap et prévention de la violence et des traumatismes de l'OMS.

Le déficit auditif influe sur la capacité d'une personne à communiquer, à avoir une vie sociale, à apprendre, à travailler et à apprécier la vie, ce qui contribue à la pauvreté, à l'isolement social et au sentiment de solitude. Chez les personnes âgées en particulier, la perte auditive est liée au déclin cognitif, ce qui augmente le risque de dépression, de démence et de dépendance.

Pour contenir l'augmentation du déficit auditif, l'OMS encourage les différents gouvernements à :

- intégrer les soins de l'oreille et de l'audition dans les soins de santé primaires dans le cadre d'une couverture médicale universelle;
- sensibiliser le public à la prévention de la perte auditive;
- assurer la compensation de la perte auditive par l'accès aux appareils auditifs et aux services de communication;
- former des professionnels des soins auditifs;
- réglementer l'exposition aux sons forts sur les appareils audio personnels et dans les lieux de divertissement et de travail;
- permettre aux personnes malentendantes de surmonter la stigmatisation et la discrimination.

L'OMS a initié l'élaboration d'un rapport mondial et d'une boîte à outils sur l'audition, afin de fournir des preuves tangibles sur l'ampleur de la perte auditive dans le monde, ainsi que sur sa prévention, son traitement et sa réadaptation.

De longue date, l'UNSAF travaille en particulier à améliorer l'accès à l'appareillage auditif en France et à mettre en place un dépistage généralisé du déficit auditif vers 50 ans. L'UNSAF soutient l'action de l'OMS dans la nécessaire prise de conscience des conséquences très sous-estimées du déficit auditif dans le monde.

À propos de l'UNSAF

Le Syndicat national des audioprothésistes (UNSAF) est l'organisme professionnel représentatif des 3 500 audioprothésistes de France, quel que soit leur mode d'exercice (libéraux et salariés). Il siège notamment à [l'Union nationale des professionnels de santé \(UNPS\)](#) et au Haut Conseil des professions paramédicales (HCPP). Il est également le signataire de la convention nationale de tiers-payant et de l'accord cadre interprofessionnel (ACIP), conclus avec les Caisses nationales d'assurance maladie. L'UNSAF est également présent au niveau européen au sein de [l'Association européenne des audioprothésistes \(AEA\)](#). Il est présidé depuis juin 2012 par Luis Godinho. Pour toute information complémentaire, visitez le site : www.unsaf.org

Contact Presse

Luis Godinho - 06.88.88.07.83 - contact@unsaf.org